



Roissy-en-Brie (77)
« Le Pommerot » | « La Patrouille »

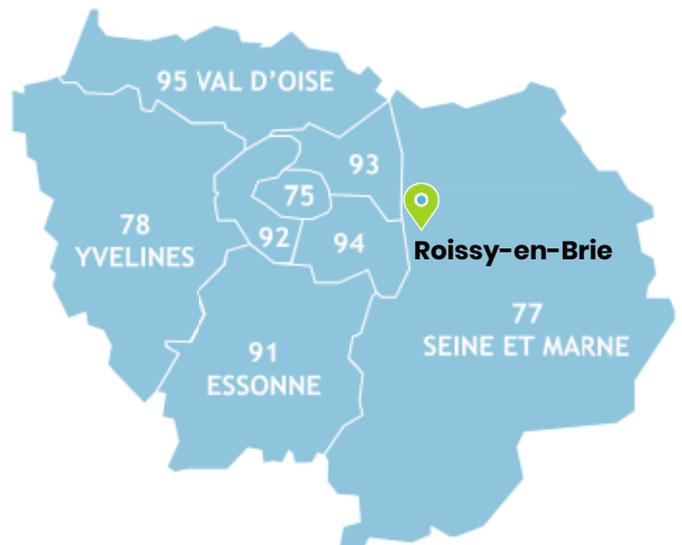


Restaurer un site agricole

PRÉSERVER UN MILIEU AGRICOLE, UN SITE À RÉHABILITER

Un constat de déshérence

- Anciennes parcelles agricoles exploitées jusqu'en 2010, les terrains présentent un état dégradé engendrant des nuisances environnementales.
- Dépôts de déchets, abandons d'engins et remblais inachevés ont grandement abîmé le site. Le sol présente des hauteurs variables et l'absence de terre végétale empêche son exploitation agricole.
- Perte de culture récurrente suite à un mauvais drainage de la parcelle sud.



Nuisance environnementale.



Remblais inachevés.



Dépôts de déchets.

Concilier urbanisation et paysages

L'aménagement du territoire évolue et impose de chercher un équilibre en l'urbanisation périurbaine et la préservation des espaces agricoles. Il s'agit notamment de conserver des espaces ouverts et de préserver la diversité des paysages de ces régions : grandes cultures, forêts, zones humides. La valorisation des paysages est un facteur de mieux-vivre alors que la déshérence des sites déstabilise les territoires et inquiète les riverains.

Un triple objectif d'aménagement

1. Remettre en état le site par le retrait des déchets.
2. Redonner leur vocation agricole aux parcelles par la création d'un plateau fertile.
3. Recréer une véritable cohérence territoriale en confortant les continuités agricoles et écologiques présentes sur la commune.

La mise en œuvre de principe d'économie circulaire des terres excavées

La remise en état du site et sa réhabilitation agricole, écologique et paysagère sont financées grâce à la valorisation par ECT des terres inertes issues des chantiers du BTP. Ces terres sont utilisées pour le nivellement du sol et la création du plateau agricole.

AMÉLIORER LES CAPACITÉS AGRICOLES DU TERRAIN ET RECRÉER UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Redonner une vitalité agricole aux terres

Le projet redonne leur vocation agricole initiale aux différentes parcelles en créant un plateau agricole accompagné d'espaces de biodiversité.

La réhabilitation du site est réalisée par un nivellement adapté et par la restauration de la qualité agronomique des terres. La création d'un sol fertile et la réalisation d'un plateau agricole de 15 hectares permettent à l'exploitant de reprendre son activité et sauvegardent la vocation agricole des terrains.

Pérenniser des habitats naturels pour favoriser le maintien de la faune et de la flore

Le projet prévoit des mesures pour recréer des continuités écologiques, pérenniser les habitats naturels et favoriser le maintien et le développement de la faune et de la flore avec :

- La préservation des milieux naturels existants (zones humides, mares, cours d'eau et des boisements voisins).
- La reconstitution d'une mosaïque de milieux restaurant les corridors écologiques et de biodiversité du secteur. Ainsi le projet permet de :
 - Renforcer la trame boisée et arbustive (talus boisés et haies plantées).
 - Compléter les réseaux de mares et de zones humides.
 - Favoriser les milieux herbacés et semi-ouverts avec la création d'une zone prairiale.



- 1 Cultures** : retour à la vocation agricole sur les 15 ha du terrain.
- 2 Haies bocagères** : elles jouent un rôle fondamental dans l'enrichissement de la biodiversité, en protégeant les sols contre l'érosion et en créant des zones de refuge pour la faune.
- 3 Aménagement d'une zone écologique** : sur 3,3 ha, la création de mares, de zones humides et de haies au sein d'une prairie, permet de renforcer la trame verte et bleue locale et de favoriser le développement de la faune et de la flore par la restauration d'habitats naturels.
- 4 Les talus du plateau agricole** seront boisés et parsemés de pelouses sur 4,3 ha pour favoriser l'insertion paysagère, reconstituer les continuités écologiques entre les massifs et les boisements locaux.

LE PROJET EN CHIFFRES

2020

Date de démarrage du chantier

2 ans

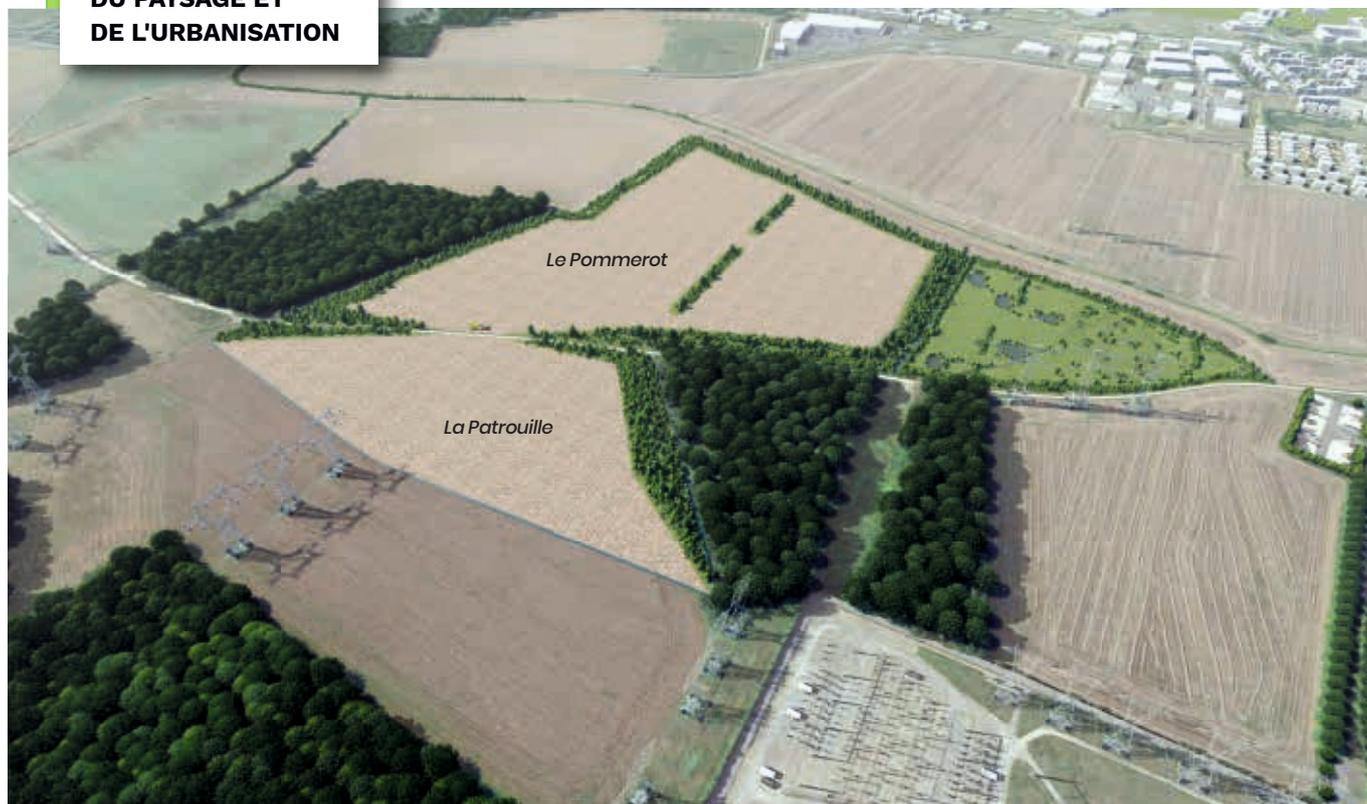
Durée des travaux

Restauration de **15 ha**
de remise à l'agriculture.

Création sur **3,3 ha** d'aménagement
écologique de prairies et de zones humides.

Plantation de **4,3 ha**
de talus boisés.

**CONCILIATION
DU PAYSAGE ET
DE L'URBANISATION**



ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de réutilisation des terres des chantiers d'Ile-de-France.

Notre pôle « **Environnement et terres inertes** » identifie les filières de traitement des terres et organise la traçabilité des matériaux alors que le pôle « **Développement et Aménagement** » dialogue avec les Collectivités et les Aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, des projets concertés et porteurs de biodiversité.



D401 - Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin |
www.groupe-ect.com | contact@groupe-ect.com | 01 60 54 57 40

Suivez-nous sur    